



PRESENTATION GENERALE DE L'ECOLE

7 DEPARTEMENTS

B.P.176-Bab Souika-
1006 Tunis
Tél : (+216) 71 56 24 55
Fax : (+216) 71 57 00 62
Internet : [www.paramedicalis .com](http://www.paramedicalis.com)

- . Anesthésie et Réanimation
- . Sciences Biologiques
- . Hygiène
- . Imagerie Médicale&Radiothérapie
- . Sciences de la Nutrition
- . Obstétrique
- . Réhabilitation Fonctionnelle

LICENCES APPLIQUEES

- .Anesthésie et Réanimation
- .Biologie humaine
- .Bloc opératoire
- .Ergothérapie
- .Hygiène
- .Nutrition Humaine
- .Obstétrique
- .Orthophonie
- .Soins pédiatriques
- .Physiothérapie
- .Radiothérapie
- .Secrétariat médical et Documentation
- . Technologie alimentaire

DUREE DES ETUDES

- . Licence Appliquée en sciences et techniques de la santé (6 semestres)
- . Mastère (4 semestres) à partir de 2011

RECHERCHE

- .Unité de recherche

LES ETUDES ET LEUR ENCADREMENT

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis assure des formations spécialisées en sciences et techniques de la santé.

■ CONDITIONS D'ACCES

L'inscription en première année est ouverte aux :

- Titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence
- Etudiants orientés ou réorientés par le Ministère de L'Enseignement Supérieur
- Etudiants admis au concours de réorientation organisé chaque année par l'Université Tunis El Manar .Les étudiants inscrits suite au concours de réorientation sont considérés comme nouveaux et non redoublants.

L'inscription en deuxième année est ouverte aux :

- Etudiants des facultés de Médecine et de Pharmacie ayant validé leur 1ère année.
- **L'inscription est annuelle**, chaque étudiant doit renouveler son inscription au début de chaque année universitaire.

L'étudiant n'a pas droit à plus de 2 inscriptions au cours de la première année d'études universitaires. Une seule dérogation peut être accordée par le Rectorat.

La mutation d'une Ecole de santé à une autre peut s'effectuer selon les places disponibles, pour les étudiants ayant réussi aux examens de passage à l'année d'études suivante. Les mutations sont accordées par décision du Président de l'Université.

Ne peuvent assister aux cours théoriques et pratiques que les étudiants effectivement inscrits et munis de leur attestation d'inscription.

■ RETRAIT D'INSCRIPTION

Les étudiants peuvent retirer leur inscription ou faire un report d'inscription pour :

***Raisons personnelles :** une demande sur papier libre au nom du directeur de l'école, appuyée de pièces justificatives doit être déposée au bureau d'ordre, dans un délai **d'un mois au plus tard après la rentrée universitaire.**

***Raisons de santé :** les étudiants ayant des problèmes de santé doivent déposer une demande de report d'inscription accompagnée d'un dossier médical confidentiel, **et ce avant les examens de la première session principale.**

Le report d'inscription n'est effectif qu'après réception d'une notification écrite du Directeur de l'Ecole ou accord du médecin universitaire.

L'étudiant doit alors remettre à l'administration de l'Ecole –Bureau scolarité– son attestation d'inscription et sa carte d'étudiant.

LE SYSTEME LMD

Le système **LMD** a été introduit dans notre école en 2007/2008. Il a débuté avec 5 filières (Biologie, Hygiène, Technologie alimentaire, Nutrition, Ergothérapie) et à partir de l'année universitaire 2008/2009, il a été généralisé pour toutes les sections. Ce système permet d'assurer une équivalence nationale et internationale de la licence appliquée permettant aux personnes désireuses de poursuivre leur formation à l'étranger, ainsi qu'un passage des étudiants les plus méritants de la Licence au Mastère.

MODALITES DES ETUDES

Les 6 semestres de la licence comportent des enseignements théoriques, des travaux pratiques et des stages.

La présence à tous les enseignements, cours théoriques, TP, TD et stages est **obligatoire**.

L'**appel** des étudiants est fait au début de chaque séance de cours théorique, pratique et dirigé, **une feuille de présence est signée** par chaque étudiant tous les jours sur les lieux de stage.

NB. Toute absence doit être justifiée : l'original des certificats médicaux, attestations, ou tout autre justificatif doit être déposé au box de scolarité, une copie est transmise à l'enseignant de TP ou à l'encadreur du stage.

Les absences sont sanctionnées en fin de chaque semestre comme suit :

***Absence de plus de 20%** du volume horaire d'un cours théorique : l'étudiant n'est pas autorisé à passer la matière (écrit et TP) au cours de la session principale.

***Absence de plus de 20%** du volume horaire global aux cours et TD de plusieurs matières : l'étudiant n'est pas autorisé à passer les matières concernées (écrit et TP) à la session principale.

*Absence aux TP

.**Une absence** à un TP de 3 à 10 séances : l'étudiant n'est pas autorisé à passer la matière à l'écrit et aux TP.

.**Deux absences** à un TP de 11 à 20 séances : l'étudiant n'est pas autorisé à passer la matière à l'écrit et aux TP.

.**Trois absences** à un TP de plus de 20 séances: l'étudiant n'est pas autorisé à passer la matière à l'écrit et aux TP.

*Absence au stage

.Le stage est considéré non validé pour les absences atteignant 10 % des jours ouvrables **même si l'absence est justifiée.**

NB. Tout stage non validé doit faire l'objet d'une récupération d'une durée fixée par l'administration avec l'accord du chef de service de l'hôpital concerné, et ce pendant les vacances.

Traduction devant le Conseil de Discipline si l'absence dépasse 30 jours ouvrables.

Absence non justifiée = stage non validé = Redoublement

*Absence aux séances d'éducation physique

.**La présence** aux séances d'éducation physique **est obligatoire** (pour certaines sections)

.Les sanctions à l'absentéisme sont les mêmes que pour les absences aux TP.

.**Aucune dispense en sport n'est valable.**

EVALUATION ET ORGANISATION DES EXAMENS

REGIME DES EXAMENS

Les unités d'enseignements (**UE**) de chaque licence sont réparties en 2 catégories :

UE obligatoires et UE optionnelles.

Les unités obligatoires sont divisés en : Unités Fondamentales et Unités Transversales.

Chaque unité d'enseignement est composée d'un ou plusieurs éléments constitutifs appelés

ECUE ou sous unités. Certaines ECUE sont dotés d'un coefficient et de crédits spécifiques.

Chaque semestre comporte 30 crédits.

*Le régime mixte d'évaluation applique les taux suivants :

- **70% examen final**

- **30% devoirs surveillés**

*Chaque semestre se termine par **une session d'examen**.

Une session de contrôle est organisée à la fin de l'année universitaire (une semaine après la délibération de la session principale).

A la session principale, les notes finales de chaque unité d'enseignement tiennent compte **obligatoirement** de la note du contrôle continu.

Toute absence au contrôle continu (ou dans un des ses éléments constitutifs) est sanctionnée par un zéro.

Les dérogataires sont dispensés du contrôle continu.

Si l'UE n'est pas validé (note inférieure à 10/20) l'étudiant doit repasser toutes les matières ou il n'a pas eu les crédits spécifiques

Un étudiant ayant réussi un **ECUE** dans la session principale **ne le repasse pas à la session de rattrapage.**

VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS

Un parcours peut être validé par **capitalisation ou par compensation**.

La capitalisation de l'UE ou de ses éléments constitutifs aboutit à l'obtention de leurs crédits. Une unité est validée si l'étudiant y a obtenu la moyenne.

La validation des UE se fait aussi par une compensation dans la même unité ou dans la même année. Une UE validée par compensation reste liée au parcours. Elle n'est pas transférable à d'autres parcours. Un étudiant ayant réussi une UE (note globale \geq à 10) dans la session principale, n'est pas autorisée à la repasser à la session de rattrapage.

Si l'UE n'est pas acquise (note inférieure à 10/20), l'étudiant doit repasser toutes les matières.

Néanmoins, Il est dispensé pour les matières ou il a obtenu des crédits.

La règle de la note supérieure est appliquée entre les 2 sessions d'examen.

CONSIGNES SPECIFIQUES AUX EXAMENS

- ▶ Les étudiants sont avertis que lors des épreuves (théoriques ou pratiques), les documents, notes de cours.
De même le maintien du **téléphone portable allumé**, dans la salle d'examen sera considéré comme tentative de fraude.
- ▶ Aucun retard n'est **toléré** en période d'examen.
- ▶ Toute fraude ou tentative de fraude aux examens exposent les fautifs à de graves sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'Université.

- ▶ La calculatrice n'est autorisée qu'après accord de l'enseignant de la matière concernée, et ne doit pas permettre de stocker des données.
Chaque étudiant doit avoir sa propre calculatrice lors de l'épreuve,
Aucune calculatrice ne doit circuler entre les rangs.

EVALUATION DES STAGES

L'évaluation des stages porte sur :

- ❖ **l'assiduité**
- ❖ **le comportement**
- ❖ **le travail**

Une note est attribuée à l'étudiant pour chaque période de stage.

Chaque période de stage est validée par une note égale ou supérieure à 10/20.

La note finale d'évaluation pratique (TP) peut tenir compte des notes obtenues dans les différents stages dans la limite maximale de 20%.

La possibilité de récupération d'un ou plusieurs stages non validés, quelque soit le motif, est décidée par le directeur de l'Ecole, après avis du chef de département qui en fixera les modalités (lieu, date et durée).

QUESTIONS PRATIQUES

■ **AFFICHAGE DES NOTES DU 1^{er} SEMESTRE**

L'affichage des notes a lieu environ 1 mois après les examens.

■ **PROCLAMATION DES RESULTATS**

Les résultats sont affichés après les délibérations selon un calendrier déterminé.

Les demandes de vérification des notes doivent être déposées au plus tard dans les 3 jours qui suivent la proclamation des résultats.

Les étudiants peuvent aussi être entendus par le directeur en cas de contestation ou de réclamation.

■ **FETE DE FIN D'ANNEE**

Chaque fin d'année, l'école organise une cérémonie de remise des prix destinée aux deux lauréats de chaque année pour toutes les sections.

LES REGLES DE BONNE CONDUITE

Pour la bonne marche de l'école, les étudiants doivent se conformer aux règles suivantes :

- ▶ Respecter les enseignants et le personnel de l'école.
- ▶ Respecter les horaires d'enseignement et éviter les retards.
- ▶ Ne pas faire de bruit à côté des salles de classe pendant les heures de cours.
- ▶ Ne pas circuler dans les couloirs de l'administration
- ▶ Laisser les tables et les chaises dans la salle de classe, ne pas les déplacer, ni les détériorer.

- ▶ Ne pas détériorer le matériel de l'école (portes, fenêtres, rétroprojecteurs, matériel de laboratoire)
- ▶ Veiller à la propreté des locaux d'enseignement et des espaces de l'école, y compris les toilettes.
- ▶ Les aliments et les boissons sont interdits dans les salles de cours.
- ▶ Fermer le téléphone portable pendant les heures de cours.
- ▶ Consulter quotidiennement l'affichage.
- ▶ Porter une tenue correcte.
- ▶ Il est rigoureusement interdit de fumer dans tous les espaces de l'école.

 **Les mêmes règles doivent être rigoureusement respectées sur les terrains de stage et dans les locaux d'enseignement hors de l'école.**

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque a pour mission l'acquisition, la gestion, la conservation et la mise à disposition des ressources documentaires utiles à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences et techniques de la santé.

C'est aussi un service de formation apportant aide et soutien aux usagers pour la maîtrise et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et aussi l'accès à la documentation en ligne (HINARI, Base de données en texte intégral de plus de 2000 revues en médecine).

L'accès à la bibliothèque est fortement conseillé car il contribue au succès de vos études. Son usage efficace implique aussi que vous preniez connaissance des règles de fonctionnement et que vous les respectiez.

La bibliothèque dispose de **5000 ouvrages**.

■ **CONDITIONS D'ACCES**

- ▶ Présentation de la carte d'étudiant
- ▶ La consultation des ouvrages de référence et des dictionnaires se fait sur place.
- ▶ Les prêts des usuels : durée limitée à une semaine renouvelable selon la disponibilité, sur présentation et dépôt de la carte d'identité ou autre pièce d'identité.

■ **HORAIRES**

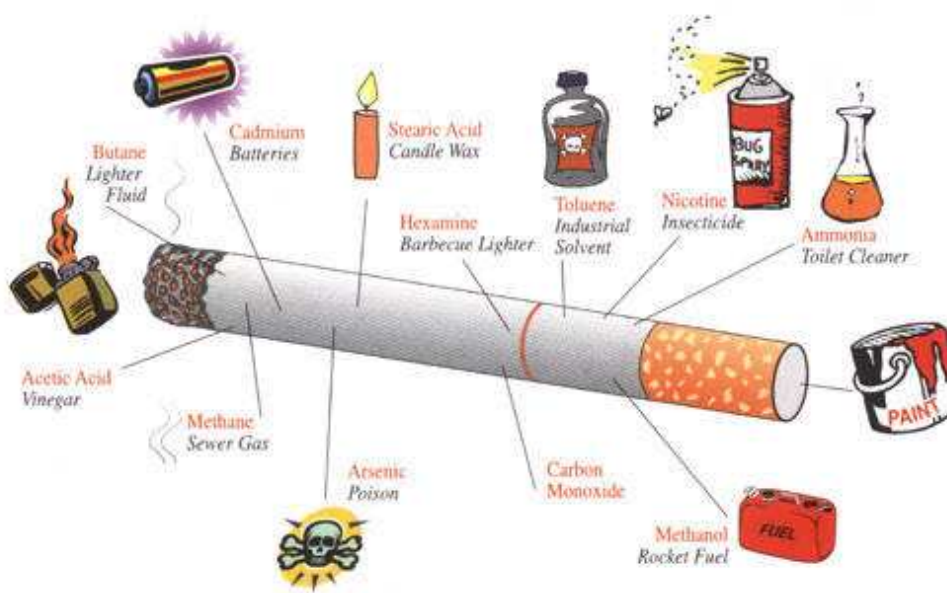
La bibliothèque est ouverte sans interruption

- ▶ Du lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30
- ▶ Le Samedi du 8h30 à 12h30.

■ RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- ▶ Encyclopédies Générale: Universalis
- ▶ Encyclopédies Spécialisée : Encyclopédie médico-chirurgicale
- ▶ Dictionnaires
- ▶ Traités et ouvrages
- ▶ Traités et ouvrages de référence par spécialité
- ▶ Manuels
- ▶ Mémoires de fin d'études des étudiants
- ▶ Rayon: Nouvelles acquisitions

**Faites de votre école une école sans tabac.
C'est décidé, j'arrête aujourd'hui de fumer!**



Pour en finir !!

